



Déclaration SNES/SNUEP-FSU CAPN CPE du 23 mars 2021

Cette CAPN, la der des der, ne sera pas l'occasion d'échanges en direct, crise sanitaire oblige. À notre colère d'avoir été éjectés de toutes les opérations de gestion des carrières et des affectations par la loi dite de transformation de la fonction publique, s'ajoute notre tristesse de partir sans saluer les personnels du ministère avec qui nous avons travaillé en confiance au fil des années malgré les divergences de point de vue qui peuvent exister entre représentants du personnel et représentants de l'administration.

Nous redisons notre condamnation de cette loi, outil de casse du modèle social français : moins de transparence, moins de dialogue social ouvrent la porte à toutes les dérives et ne peuvent que nuire à l'image du service public ! Il ne s'agit pas, comme prétendu, de rénover le dialogue social mais de le rendre impossible, il ne s'agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière, mais de les soumettre aux injonctions managériales, de casser tous les cadres collectifs et les coopérations qui sont pourtant des gages de l'efficacité des Services Publics eux-mêmes au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Bref, un retour à la situation qui prévalait avant 1945.

Dans l'éducation nationale, la mise en œuvre des réformes que nous avons contestées a été percutée par la crise sanitaire et les protocoles divers et variés qui se succèdent depuis un an. Prenons pour seul exemple, la réforme du lycée elle-même précédée de la réforme de la voie professionnelle : toutes nos critiques s'avèrent fondées et les constats sur le terrain vont bien au-delà de nos prédictions. Le groupe classe a explosé à l'heure de l'enseignement à distance où les élèves ont plus que jamais besoin d'être solidaires et de pouvoir s'appuyer les uns sur les autres ; des professeurs principaux ont en charge le suivi d'élèves qu'ils ne connaissent pas ; l'état psychologique des élèves et des parents les pousse à faire pression sur les enseignants, à remettre en cause leur évaluation encore plus que ce que nous avons imaginé ; le baccalauréat n'est plus qu'un pseudo diplôme local. Les CPE sont en première ligne, confrontés quotidiennement au mal-être des élèves, des familles, et des professeurs qui s'épuisent et culpabilisent.

Les CPE sont à ce point au cœur des turbulences que même le Ministre s'est aperçu qu'ils existaient. Son dernier message met en avant notre travail "remarquable", notre rôle "indispensable", "central", notre investissement au service de l'éducation, suite de flatteries pour annoncer (justifier peut-être, auprès de qui ?) la revalorisation de notre indemnité forfaitaire. 19,70 euros par mois, l'heure n'est pas à refuser l'aumône qu'on nous fait mais la grandiloquence du vocabulaire est pour le moins disproportionnée !

Seul invariant au milieu de la tempête, la préparation de la prochaine rentrée : on garde le cap "suppressions de postes, budgets en baisse". Le "quoi qu'il en coûte" ne s'applique vraisemblablement pas à l'éducation. Et pourtant, si on veut vraiment aider les élèves qui ont payé et paient encore un lourd tribut à la protection de la santé de leurs aînés, ce sont bien d'heures et de postes dont nous avons besoin, pas de petits bricolages locaux qui sont les vitrines des établissements et les faire-valoir de leurs chefs. Quant aux CPE, leur rôle est tellement "central" et "indispensable" que plusieurs recteurs ont déjà annoncé suppressions de postes et redéploiements.

Un mot tout de même sur l'ordre du jour de cette commission, l'avancement d'échelon. Le SNES-SNUEP/FSU continue de revendiquer une carrière parcourue sans obstacle de grade et un avancement au meilleur rythme pour tous. Le maintien de deux paliers avec possibilité d'un avancement accéléré pour seulement 30% des collègues promouvables n'a pas de sens. Même les tenants de l'idéologie du mérite ne peuvent le défendre car ce système pose comme a priori, sans juger de la manière de servir des personnels, que 70% d'entre eux ne sont pas méritants ! Le projet présenté pour les collègues de la 29ème base attribue quatre promotions, trois au 7ème échelon, une au 9ème. La proportion hommes/femmes parmi les proposés est à l'inverse de la proportion hommes/femmes dans le corps des CPE puisque trois promotions sont attribuées à des hommes, une seule à une femme. C'est en amont, lors de la distribution des avis, que se trouve l'origine de cette disproportion, contraire aux préconisations du ministère lui-même. Si pour l'accès au 9ème échelon, il n'y a rien à redire, tous ont le même avis et c'est le plus ancien à la fois dans le corps et dans l'âge qui est promu, il n'en est pas de même pour l'accès au 7ème échelon où les sept promouvables se répartissent en quatre femmes, trois hommes et les 4 avis excellents, trois hommes, une femme. Les hommes sont-ils à ce point meilleurs ? Comment sont attribués ces avis ?

Que dire en conclusion de cette déclaration si ce n'est que les personnels sur le terrain ne se sont peut-être jamais sentis aussi éloignés de leur hiérarchie : d'un côté les spécialistes de la communication qui pérorent sur les plateaux de télévision, de l'autre ceux qui ont les mains dans le cambouis et ne se sentent ni reconnus ni soutenus ! Alors que sonne l'heure de l'extinction de la gestion paritaire des carrières, garante d'une fonction publique au service du public, le SNES-SNUEP/FSU réaffirme ses choix d'ambition éducative pour la jeunesse, aux côtés des personnels.